

Bulletin d'inscription au séjour « Raquettes en Chablais II » du samedi 1 au samedi 8 Février 2020

Le bulletin d'inscription est individuel. Prière d'utiliser un bulletin par personne et de regrouper vos paiements par famille en séparant le règlement du séjour du règlement des assurances. Le participant individuel ou la famille venant avec un nombre impair de participants indiquera, dans toute la mesure du possible, la personne avec laquelle il ou elle partagera une chambre. Contacter Nadine Coupez pour tout renseignement à ce sujet.

Ce bulletin est à imprimer, renseigner et envoyer à

Bassée en Balade, chez Marie-Madeleine Cardon, 5 chemin de la Malfrette, 62840 Lorgies

PARTICIPANT Remplir un bulletin d'inscription par participant en renseignant le nom tel que mentionné sur votre pièce d'identité					
nom		prénom			
n° rue					
code postal		ville			
tél. fixe			mobile		
date de naissance			email		
n° de licence FFRP			n° d'inscription au séjour		Réservé à l'organisateur

SÉJOUR

description	Séjour en étoile	prix	490 €	n° séjour	FR008886
lieu	74420 Habère Poche	dates	du 1 au 8 février 2020		
organisateur	Nadine Coupez	nombre de participants au séjour	15 personnes		

HÉBERGEMENT

type	Cap France – Les Cimes du Léman	type de chambre	double	
lieu	74420 Habère Poche	prestation	pension complète	

TRANSPORT

type	Covoiturage non pris en charge par l'association			
------	---	--	--	--

ASSURANCES

annulation Interruption	OUI	NON	Rayer les mentions inutiles.		
bagages	OUI	NON	Que vous souscriviez ou non aux assurances proposées, joindre à votre inscription le bulletin « ASSURANCES » signé et daté (dates identiques sur les 2 bulletins).		
assistance	OUI	NON			

FORMALITÉS

carte nationale d'identité	Conseillée	passeport	Non obligatoire	visa	Non
révision de prix	Prix du séjour ferme et définitif	n° de CNI ou de passeport	Non obligatoire		
conditions d'annulation	Plus de 3 mois avant le début du séjour : restitution des sommes versées avec une retenue de 15 €. Entre 3 mois et 1 mois avant le début du séjour : retenue d'au plus 50% du montant du séjour. Entre 1 mois et le début du séjour : retenue pouvant aller jusqu'à 100% du montant du séjour. Annulation du séjour par l'organisateur : remboursement intégral des sommes versées.				
IMPORTANT	Si certaines des rubriques ci-dessous relatives aux caractéristiques du séjour ou du voyage ne sont pas remplies, les parties entendent se référer à l'offre préalable du voyage émanant de l'organisateur mentionné ci-dessous, conformément aux conditions générales de vente figurant au verso du présent document.				

PAIEMENT

Prière de regrouper vos paiements par famille en séparant le règlement du séjour du règlement des assurances

coût	quantité	chèque 1	chèque 2	
Acompte de 50 € fait à la préinscription + chèque de 195 €		€	€	
chèque de 245 €		€	€	
		€	€	
chèques mis en banque les 27/12/2019 et 20/01/2020	total	€	€	

* Je joins deux chèques de € et € à l'ordre de **Bassée en Balade**

* J'effectue un (seul) virement de €, IBAN : **FR76 1670 6050 0650 5384 9701 719** ; BIC : **AGRIFRPP867**

(*) Cocher les cases concernées.

<p>Je soussigné, certifie avoir pris connaissance des dispositions légales et réglementaires figurant au verso et avoir reçu, préalablement la brochure de l'organisateur contenant les conditions générales et particulières de vente que je déclare accepter sans réserves.</p>	<p style="text-align: center;">Mention manuscrite « Lu et approuvé » et signature</p> <p style="text-align: center;">Fait à Le</p>
RCP GROUPAMA Paris Val de Loire 60, Bd. Duhamel du Monceau 45160 OLIVET Ct n° : 41789295M / 0002	Garantie financière : GROUPAMA Assurance-crédit & Caution 132 rue des Trois Fontanot 92200 Nanterre ct. n° 4000716162 /0
Adresse postale : Bassée en Balade, 44 rue de Lille, 59480 La Bassée Association Loi de 1901, déclarée à la Préfecture du Nord sous le n° W595004366 Siège Social : Hôtel de Ville, place du général de Gaulle, 59480 La Bassée Affiliée à FFRandonnée sous le n° 04414, labellisée Rando Santé® Soutenue par la ville de La Bassée	tél. +33(0)781 896 368, bassée.en.balade@gmail.com , http://benb.fr Agréée par le Ministère de la Jeunesse et des Sports sous le n° 59 S 3008 Bénéficiaire de l'immatriculation tourisme n° IM075100382 de la Fédération française de la randonnée pédestre, 64 rue du Dessous des Berges, 75013 Paris N° SIRET 447 712 670 00010, code NAF 93.12Z

Informations destinées aux participants au séjour

Coordonnées de l'organisateur : Bassée en Balade (représentée Mr Bernard CRUPPE président) 29, rue Jean Jaurès 59496 Salomé
Responsable du séjour : Mme Nadine COUPEZ mail : ncoupez59@gmail.com tél. : 06 26 67 54 07

L'organisateur est responsable de la bonne exécution de tous les services de voyage conformément à l'article L211-16 du code du tourisme et, il est tenu d'apporter une aide au voyageur qui est en difficulté conformément à l'article L211-17-1. Du code du tourisme.

● **Cession du contrat :**

Le voyageur peut céder son contrat à une autre personne moyennant des frais réels et raisonnables justifiables par l'organisateur, dernier délai : 7 jours avant le départ du séjour.

● **Augmentation du prix du voyage :**

Le prix du voyage ne peut être augmenté que si les coûts spécifiques augmentent (prix des carburants, taxes aéroportuaires, portuaires, touristiques, taux de changes, etc) et si cette possibilité est explicitement prévue dans le contrat et ne peut en tout cas pas être modifié moins de vingt jours avant le début du séjour. Si la majoration de prix dépasse 8% du prix du voyage, le voyageur peut résoudre le contrat. Si l'organisateur se réserve le droit d'augmenter le prix, le voyageur a droit à une réduction de prix en cas de diminution des coûts correspondants.

● **Modification du contenu du séjour :**

Les voyageurs peuvent résoudre le contrat sans payer de frais de résolution et être intégralement remboursés si l'un des éléments essentiels du séjour, autre que le prix, subit une modification importante.

● **Annulation du séjour par l'organisateur :**

Si avant le début du séjour, l'organisateur annule celui-ci, les voyageurs peuvent obtenir le remboursement et un dédommagement s'il y a lieu.

● **Annulation du séjour par le voyageur en cas de circonstances exceptionnelles** (ex.: problèmes de sécurité):

Les voyageurs peuvent résoudre le contrat sans payer de frais de résolution avant le début du séjour en cas de circonstances exceptionnelles et inévitables surviennent au lieu de destination ou à proximité immédiate.

● **Élément important ne pouvant être fourni au cours du séjour par l'organisateur :**

Si, après le début du séjour, des éléments importants de celui-ci ne peuvent pas être fournis comme prévu, d'autres prestations appropriées devront être proposées aux voyageurs sans supplément de prix. Les voyageurs peuvent résoudre le contrat sans payer de frais de résolution lorsque les services ne sont pas exécutés conformément au contrat, que cela perturbe considérablement l'exécution du séjour et que l'organisateur ne remédie pas au problème. Les voyageurs ont aussi le droit à une réduction de prix et/ou à un dédommagement en cas d'inexécution ou de mauvaise exécution des services de voyages.

● Le voyageur est tenu de communiquer toute non conformité qu'il constate lors de l'exécution du voyage conformément au II de l'article L211-16 du code du tourisme

● **Réclamations des voyageurs :**

Après avoir saisi l'association organisatrice et, à défaut de réponse satisfaisante dans un délai de 60 jours, le participant au séjour peut saisir le Médiateur du Tourisme et du Voyage, dont les coordonnées et modalités de saisine sont disponibles sur son site : www.mtv.travel.

● **Protection contre l'insolvabilité de l'organisateur :**

La FFRandonnée a souscrit pour le compte de l'association organisatrice une garantie Financière auprès de GROUPAMA assurance – crédit & caution : 132 rue des Trois Fontanot - 92000 Nanterre
Tel 33(0)149313131. N° de contrat 4000716162 /0.

Si l'organisateur devient insolvable avant le départ du séjour, les montants versés seront remboursés.

Si l'organisateur devient insolvable après le début du séjour et si le transport est compris dans le prix du séjour, le rapatriement sera pris en charge par GROUPAMA.

● **Exigences particulières du voyageur acceptées par l'organisateur :**

Les Conditions Générales de vente, la notice assurances sont consultables sur le site de l'association à la page :

<https://www.benb.fr/evenements>

Pour le participant,

Je soussigné, certifie avoir pris connaissance des conditions générales de vente indiquées ci-dessus et avoir reçu, préalablement la brochure de l'organisateur contenant les conditions générales et particulières de vente que je déclare accepter sans réserve, sauf exigences particulières ci-dessus.

Fait le :

à :

Signature (Apposer ci-dessous la mention "Lu et approuvé")